

**PROGRAMME CREATION – CONTRAT ECOVIE - DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS D’ECHANGES DE RESSOURCES
ENTRE LES ANIMATEURS ET LE GROUPE D’ANIMATION (GA)**

<p>L’esprit de l’animateur Créactif :</p> <p>Avant de parler de compétence, l’esprit de l’animateur est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orienté résultat (et non pas moyens) - motivé à la pérennité du groupe - basé sur un respect des pouvoirs publics et une volonté de le faire évoluer de l’intérieur, par la communication active. - réactif, proactif et apte à saisir les enjeux de société 	<p>Les compétences de l’animateur Créactif. Il est capable</p> <ul style="list-style-type: none"> - d’organisation et d’animation des dynamique de groupes (présidence de séance de groupes de travail, organisation de repas, gestion d’une prise de décision consensuelle...) - d’e-Médiation (cf compétences sur www.e-mediateur.net) - de prévention et gestion de conflits - des traitement des requêtes provenant de clients, collaborateurs et fournisseurs, jusqu’à satisfaction des parties. - d’accompagnement personnalisé - de représentation et de promotion du programme Creaction (face aux clients, aux autorités, aux fournisseurs)
--	--

	Du GA envers les animateurs	Des animateurs envers le GA
1- ENGAGEMENT DURBLE	Fournir un contrat Ecovie d’une durée de 6 mois, reconduit tacitement de 6 mois en 6 mois, en lieu et place d’un contrat Ecovie de mois en mois.	Fournir un contrat engagement d’animation d’une durée de 6 mois, reconduit tacitement de 6 mois en 6 mois.
2- ANIMATION FORMELLE	<p>Participer aux 2 rencontres mensuelles, en fournissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité complète - Ponctualité - Pro-activité (attention, contribution à la préparation des séances, propositions, ...) - Tenue d’archives personnelles. <p>Objectif de ces 2 séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement courant des requêtes formelles soumises au GA (candidatures, projets, améliorations...) - décisions stratégiques (financières, contractuelles,) concernant Ecovie 	Fourniture d’un repas durant les séances du GA. Droit de vote pour toute décision prise par le GA.
3- ANIMATION INFORMELLE Récatives et proactives (type SEL)	<p>Faciliter l’adoption de relation d’échanges équitables de manière informelle, lors de tout contact avec des personnes porteuses de requêtes (réactivité de l’animation) ou susceptible de contribuer à la dynamique du programme Créaction (proactivité de l’animateur), au moins durant les heures suivantes : lu-ve de 08h à 22h ; sa-di de 12h à 20h.</p> <p>Au minimum repousser (à un autre moment) le traitement des requêtes, au mieux les traiter directement.</p>	Le GA, qui décide des attributions des biens et services fournis par des tiers aux participants du programme, donne en priorité aux animateurs la possibilité de bénéficier de ces opportunités. Il y a donc facilitation d’accès à des biens et services en tous genres, tels repas, voyages, mandats rémunérés, billets de spectacles, mobiliers...
4- AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES).	<p>Verser 50 chf par mois à la collectivité pour couvrir les frais de ménage des espaces communs.</p> <p>Laisser les locaux et objets propres et rangés, après tout usage (cuisine, salle de bain, salons...).</p> <p>Signaler toute dégradation immédiatement aux animateurs, par une note écrite si possible.</p>	<p>Assurer l’entretien des infrastructures communes (espaces, mobiliers etc.). Assurer la disponibilité et la mise à jour d’un répertoire du patrimoine commun.</p> <p>Définir et décrire les espaces de rangement et les bonnes pratiques de nettoyage pour les biens communs.</p> <p>Assurer l’entretien des infrastructures générales du bâtiment (conduites d’eau, toiture, jardin, cour, chaufferie...).</p>
5 - FORMATION CONTINUE	Augmenter ses compétences de 10% au minimum par semestre, jusqu’à arriver à 80% au moins de l’ensemble des compétences optimales d’un animateur (une compétence est considérée comme acquise pour 5 ans).	<p>Bilan de compétence semestriel, réalisé par un formateurs d’adulte et/ou évaluateur qualifié.</p> <p>Détermination des orientations prioritaires parmi les compétences à développer.</p> <p>Formation et accompagnement (sous forme de pratique sous supervision, de mode d’emploi pour l’autoformation et de micro-séance de transfert de compétences).</p> <p>Recherches et négociation d’opportunités de formation continue dans les domaines prioritaires définis.</p>
6- EVALUATIONS PÉRIODIQUES	<p>Fournir à chaque séance une liste écrite des initiatives volontaires prises en tant qu’animateur.</p> <p>Fournir un bilan écrit évaluant les apports personnels et les apports du groupe (chaque 4-8 mois).</p>	<p>Evaluation et archivage des initiatives volontaires</p> <p>Bilan global de des animateurs (chaque 4-8 mois), et validation des bilans personnel</p>